



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

1 AN D'ACTION POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Mai 2013

*L'éducation populaire, c'est l'éducation non formelle,
l'éducation qui s'acquiert en dehors de l'école, dans le temps
libre et hors des contraintes du temps travaillé.
Sur ce temps, les inégalités sont les plus criantes.*

*L'éducation populaire ne concerne pas seulement
les enfants puisque sa mission originelle est de participer
à l'émancipation du peuple par la culture au sens large,
par la connaissance et par l'éducation non formelle.*

Retour sur une année de changement pour l'éducation populaire...

L'EDUCATION POPULAIRE OU COMMENT LES LOISIRS EDUCATIFS PARTICIPENT A LA CONSTRUCTION SOCIALE DES ENFANTS

- ✓ FAIT** • Le rôle de l'«éduc' pop'» dans l'organisation des loisirs éducatifs est central et la réforme des rythmes éducatifs, menée dans le cadre de la refondation de l'école engagée par Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, octroie une place plus grande aux activités périscolaires.
Pour la première fois, le périscolaire est reconnu comme un autre temps éducatif, complémentaire de l'éducation formelle : c'est une réelle avancée dans la façon de concevoir une politique éducative.

6 millions
DE BÉNÉVOLES

L'expérience et le savoir-faire des agents du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, des animateurs, des acteurs de l'éducation populaire, sont reconnus à leur juste valeur, d'une manière proprement inédite en France.

- ENGAGÉ** • Dans le cadre de la mise en œuvre territoriale de la réforme, les agents des services déconcentrés du ministère auront pour mission d'accompagner les collectivités locales et leurs partenaires, notamment associatifs, dans la construction du **Projet éducatif de territoire (PEDT)**. Ce PEDT prend la forme d'un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'Etat et les autres partenaires. Conformément à l'engagement du Président de la République, **un fonds d'amorçage de 250 millions d'euros accompagne les communes dans la mise en œuvre de la réforme dès la rentrée 2013.** Ce fonds permet de soutenir les associations sportives, culturelles ou d'éducation populaire.
- ✓ FAIT** • Le **plan national pour le développement de l'éducation artistique et culturelle**, engagé par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, permet à tous les jeunes, de la petite enfance à l'université, sur l'ensemble de leurs temps de vie, de pratiquer la musique, le théâtre, les arts plastiques, etc. Ce plan est déployé en lien avec les collectivités locales et en adéquation avec les besoins des jeunes et les ressources identifiées sur leur territoire. Les acteurs de l'éducation populaire sont pleinement concernés par ce plan d'action.

500 000
associations de proximité

L'EDUCATION POPULAIRE, MOTEUR DU DEBAT DEMOCRATIQUE, DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE LA PROTECTION DU LIEN SOCIAL

L'éducation populaire suscite à la fois le débat et la confrontation démocratiques, l'engagement au service d'un projet collectif, afin de maintenir le lien social mis à mal ces dernières années.

- ENGAGÉ** • Le premier objectif est de **faire vivre l'éducation populaire**, la valoriser, faire en sorte que les Françaises et les Français se rendent compte à quel point elle innerve le quotidien, à quel point elle est au cœur de la vie de chacune et de chacun, dans les MJC et les centres aérés, dans les colos, les ciné-clubs et les festivals, les fêtes de quartier, les universités populaires ou les bibliothèques de rue.

PRÈS DE
680 000
SALARIÉS

concourant à l'intérêt général par une multitude d'actions qui irriguent le quotidien des Françaises et des Français.

20
millions

de personnes concernées par leurs actions

Toute la force et l'esprit d'innovation des acteurs de l'éducation populaire pour le vivre-ensemble sont revalorisés. L'objectif est de redonner un cap et de la fierté aux agents du ministère qui en ont la charge.

- ✓ FAIT** • Les crédits destinés aux subventions des associations d'éducation populaire ont été **maintenus**, alors qu'ils avaient diminué de 30% depuis 2007.
- ENGAGÉ** • Avec Benoît Hamon, ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire, un travail est engagé pour construire les outils réglementaires et légaux afin de **conforter les relations contractuelles entre la puissance publique et le monde associatif**. En effet, la mise en concurrence et la loi du marché ne peuvent réguler la vie associative, actrice engagée pour l'intérêt général. C'est un choix politique fort qui sera concrétisé dès cette année.
- ENGAGÉ** • Simultanément, une réflexion incontournable est menée avec les grands réseaux d'éducation populaire et les petites associations afin d'**identifier la politique publique de demain en matière d'éducation populaire**.